



REGLEMENT INTERIEUR

*Centre d'Animation et de  
Loisirs de Montmain*



## Art 1 : ADMISSION

Le CALM accueille les enfants de Montmain et des communes avoisinantes **et ceci dès la scolarisation de votre enfant à l'école maternelle ou à partir de ses 3 ans** (sous réserve d'être propre) **et jusqu'à 11 ans**.

## Art 2 : INSCRIPTION

Le dossier d'inscription est **valable et conserver pendant 5 ans**. Il va permettre de constituer le dossier de votre enfant, pour les activités du CALM. Les pièces à fournir sont les suivantes :

- **Dossier Administratif intégralement rempli et signé**
- **Fiche sanitaire de liaison remplie + Photocopie du carnet de vaccinations**
- **Attestation de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM**
- **Photocopie attestation d'assurance en responsabilité civile *où figure le nom de votre enfant***
- **Pour les habitants de Montmain, la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu (à défaut le tarif le plus élevé sera appliqué)**

La constitution de ce dossier est **une obligation** vis-à-vis du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale. **Tout dossier incomplet nous conduira à refuser votre enfant dans la structure.**

L'accueil de loisirs est **soumis à la réglementation Jeunesse et Sport : un retard d'inscription peut engendrer un défaut d'encadrement et donc une mise en danger de vos enfants. Toute inscription tardive impliquera une prise en charge de vos enfants en fonction des places disponibles.**

- *L'inscription se fait à la demi-journée ou à la journée pour les mercredis*
- *L'inscription se fait à la journée pour les petites vacances scolaires*
- *L'inscription pour les grandes vacances scolaires se fait pour 2 jours consécutifs minimum ou à la semaine (été)*

## Art 3 : HORAIRES

---

### Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au CALM Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

L'accueil de loisirs est ouvert de 7H30 à 18h30 (pendant les petites vacances scolaires : hiver, printemps et automne, été (juillet et fin août).

Nous sommes fermés en pendant les vacances de décembre et 3 semaines en août.

#### Art 4 : ACCUEIL

L'équipe d'animation reçoit vos enfants à la **salle communale Georges Brassens de Montmain**.

Au CALM de Montmain, vous trouverez trois types d'accueils :

- l'accueil de loisirs du mercredi ;
- l'accueil de loisirs des petites et grandes vacances scolaires

***Le fonctionnement du centre pendant les vacances dépendra des inscriptions définitives établies aux dates prévues. Il pourra donc être partiellement fermé si les effectifs ne sont pas suffisants.***

***Les inscriptions à la journée comme aux sorties sont limitées.***

---

#### **Mentions légales**

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

## L'accueil extrascolaire des mercredis

Les inscriptions pour les mercredis se font à la demi-journée (7h30 -13h30) (12h30-18h30) avec repas compris ou à la journée (7h30-18h30) avec repas et goûter compris.

**Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités**

Dans le cadre de l'accueil extrascolaire des mercredis, le **paiement devra être fourni en même temps que l'inscription mensuelle et ce jusqu'au 1/11/2024**. Vous recevrez une **facture acquittée** tous les mois après chaque paiement. A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, nous allons développer un portail famille pour les inscriptions et les règlements. Les inscriptions se feront en ligne via ce portail, un mois avant, et une facture vous sera envoyée en fonction des présences effectives de vos enfants. Les absences devront être justifiées par un certificat médical.

**Une phase de test sera donc mise en place, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1er novembre 2024 où nous garderons conjointement les deux procédés d'inscription.**

**L'inscription comprend obligatoirement le repas, il n'est pas possible d'inscrire son enfant uniquement pour les activités.**

### Une journée type au centre :

**7h30 – 9h30** : Ouverture et accueil de enfants, temps libres

**10h00-12h00** : activité « dessin » pour les enfants inscrits

**10h30-11h30** : activité « gym » pour les enfants inscrits

**09h30 – 11h30** : activités encadrées par les animateurs

**11h30-12h30** : repas des maternelles

**12h30 – 13h30** : repas des primaires

**12h30** : arrivée des enfants inscrits l'après-midi à la demi-journée

**13h30** : départ des enfants inscrits le matin à la demi – journée

**13h30** : temps de relaxation et calme

**13h00 – 16h00** : sieste pour les petits et activités libres ou encadrées par les animateurs

**16h00** : goûter

**16h30 – 18h30** : activités libres et départ des enfants

**Les enfants seront conduits aux activités extra-scolaires (dessin et gym) mais non récupérés excepté les mercredis.**

### Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.



**Toute inscription sera due que l'enfant soit présent ou non présent sauf sur présentation d'un certificat médical.**

## **L'accueil de loisirs des vacances scolaires**

---

**L'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires est ouvert aux vacances d'hiver, printemps, été (juillet) et réouverture fin août, toussaint et fermé en décembre.**

---

### **Mentions légales**

*Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.*

Les inscriptions pour les petites vacances se font à la journée complète (7h30-18h30) avec repas et goûter compris, et à la semaine pour les grandes vacances (été).

## **Les enfants doivent arriver au plus tard à 9h30 pour le début des activités**

Dans le cadre des vacances scolaires, le CALM propose des journées d'activités diverses et variées en adéquation avec le projet éducatif de la structure. Des sorties et des veillées sont également organisées.

Dans le cadre de l'accueil de loisirs des vacances, le **paiement devra être fourni en même temps que l'inscription des vacances**. Vous recevrez une **facture acquittée** après chaque paiement.

A défaut, l'inscription ne sera pas prise en compte.

**Le portail famille sera également mis en place pour les inscriptions des vacances scolaires de la même façon que celle des mercredis.**

**La journée « type » au centre lors des vacances scolaires est à la même que les mercredis.**

**Après 18 h 30 une majoration de 5.00 € pour les habitants de Montmain et 6.50 € pour les Hors-communes par ¼ d'heure sera appliquée.**



**Toute inscription sera due que l'enfant soit présent ou non présent sauf sur présentation d'un certificat médical.**

### **Art 5 : TARIFS**

- A l'inscription pour les mercredis, petites et grandes vacances scolaires, les parents doivent régler la totalité du paiement **et ce jusqu'au 1/11/2024**.
- Les tarifs sont votés par le Conseil municipal et peuvent être modifiables

---

#### **Mentions légales**

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

- Les factures font foi auprès du centre des impôts pour le calcul de votre imposition, il est donc important de la garder.
- Pour le règlement, vous avez possibilité de payer en espèces ou en chèque à l'ordre du Trésor public et **à partir du 1/11/2024 en virement bancaire et carte bleue en plus des possibilités déjà offertes.**
- 
- **Toute facture non réglée à la date limite indiquée sera pénalisée d'un montant de 10 euros par facture**
- Nous acceptons les chèques cesu, les bons temps loisirs et les chèques vacances.

---

#### Mentions légales

*Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.*

## Tarification

Cette tarification a été mise en vigueur le 1<sup>er</sup> Septembre 2024

Tarification		Maternelle	Primaires	Spécifiques
Accueil de loisirs du Mercredi (à la journée) 7 h 30 - 18 h 30				
MONTMAIN	Tranche 1 - QF <= 446		7.34 €	<i>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, tranche immédiatement inférieure</i>
	Tranche 2 - QF <= 582		9.54 €	
	Tranche 3 - QF <= 641		11.57 €	
	Tranche 4 - QF <= 776		14.07 €	
	<i>Majoration &gt;18h30</i>		<i>5,00 € (les 15 minutes)</i>	
HORS COMMUNE	Tarif		18.00 €	
	<i>Majoration &gt;18h30</i>		<i>6,50 € (les 15 minutes)</i>	

Accueil de loisirs du Mercredi (la ½ journée) 7 h 30 - 13 h 30 ou 12h30 - 18h30				
MONTMAIN	Tranche 1 - QF <= 446		5.35 €	<i>à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, tarif = 4.13€  Tranche immédiatement inférieure à partir du 2<sup>ème</sup> enfant</i>
	Tranche 2 - QF <= 582		6.42 €	
	Tranche 3 - QF <= 641		7.60 €	
	Tranche 4 - QF <= 776		8.72 €	
	<i>Majoration &gt; 13H30</i>		<i>Forfait journalier</i>	
	<i>Majoration &gt;18h30</i>		<i>5,00 € (les 15 minutes)</i>	
HORS COMMUNE	Tarif		11.00 €	
	<i>Majoration &gt;13h30</i>		<i>Forfait journalier</i>	
	<i>Majoration &gt; 18h30</i>		<i>6,50 € (les 15 minutes)</i>	



Vacances scolaires 07 h 30 - 18 h 30			
MONTMAIN	Tranche 1 - QF <= 446		7.34 €
	Tranche 2 - QF <= 582		9.54 €
	Tranche 3 - QF <= 641		11.57 €
	Tranche 4 - QF <= 776		14.07 €
	Majoration >18h30		5,00 € (les 15 minutes)
HORS COMMUNE	Tarif		18.00 €
	Majoration >18h30		6,50 € (les 15 minutes)

**Toute facture non réglée à la date limite indiquée sera pénalisée d'un montant de 10 euros par facture**

#### Art 6 : EFFETS ET OBJETS PERSONNELS

Pour les plus petits, un change complet (si besoin) est demandé au début du centre et marqué au nom de l'enfant.

En ce qui concerne les objets de valeurs, le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

Nous vous conseillons vivement de ne pas en fournir à vos enfants lorsqu'ils se rendent au centre. Nous réservons le droit à l'équipe d'animation de confisquer à vos enfants tout objet superflu aux activités du centre.

Tous les objets connectés permettant la capture d'images sont interdits au sein de l'accueil de loisirs.

L'utilisation du téléphone portable à l'accueil de loisirs, ainsi qu'en sortie, est formellement interdite. Les téléphones portables seront systématiquement confisqués. Le centre et la municipalité **déclinent toute responsabilité** en cas de perte, de dégradation ou de vol.

#### Art 7 : DISPOSITIONS EXCEPTIONNELLES

Le centre se réserve le droit de refuser momentanément ou définitivement tout enfant à une sortie en raison d'un comportement inacceptable.

---

#### Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

## Art 8 : PERTES / VOLS

- Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de vêtements ou jeux ou pour leurs dégradations. Réf article 6.

## Art 9 : HYGIENE

**L'accueil de loisirs ne peut accepter les enfants malades (varicelle, conjonctivite et toutes autres maladies contagieuses)**

En cas de problème de parasites (poux, lentes) la famille est tenue de procéder au traitement, et doit en informer l'équipe d'animation.

**Toute maladie contagieuse doit également être signalée.**

**Aucun médicament ne sera donné par le personnel d'animation sans autorisation écrite des parents et ordonnance médicale même pour un asthmatique (il nous faut une photocopie nous donnant la posologie).**

Si un enfant présent montre des signes de maladie, les familles seront appelées et l'enfant devra repartir avec sa famille

En cas d'urgence (accident, blessure) l'équipe d'animation peut faire appel aux moyens de secours qu'elle jugera le plus adaptés (pompiers, SAMU) pour un transfert éventuel à l'hôpital le plus proche. Si les parents ne sont pas joignables toutes les mesures seront prises dans l'intérêt de l'enfant.

- Il est recommandé d'informer les animateurs de tous malaises en car ou de panique, de claustrophobie ou autres.
- Si pour une raison médicale, une activité est déconseillée à votre enfant, il nous faut un certificat médical.

## Art 10 : SECURITE

Il est strictement interdit d'introduire dans les locaux tous médicaments, objet pouvant être dangereux : cutter, couteau, aiguille, pétard, allumette, briquet etc... Il est strictement interdit de fumer dans les locaux.

Pour certaines activités telles que le vélo, le matériel de l'enfant peut lui être demandé. Dans ce cas, il faut qu'il soit en état en matière de sécurité. Les jeux violents (bousculades et bagarres) sont prohibés.

Conformément à la législation, un plan d'évacuation est affiché dans les locaux. Nous sommes en plan Vigipirate, les parents devront sonner à la porte de la salle Georges Brassens pour récupérer leurs enfants.

## Art 11 : ADMINISTRATION

En cas de séparation des parents, des documents officiels doivent être produits afin de connaître les dispositions mises en place quant à la garde de l'enfant.

---

### Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

- Tout changement d'état civil, domicile ou de numéro de téléphone doit immédiatement être communiqué à la direction. Ces informations seront redemandées tous les ans en septembre pour la mise à jour du dossier administratif.

## **Art 12 : ASSURANCE ET LITIGES**

Les enfants doivent être couverts par une assurance « responsabilité civile ». Le centre a sa propre assurance.

Tout litige pourra être réglé directement avec la direction. En cas de désaccord le Maire ou adjoints de la commune pourront être appelés à statuer.

## **Art 14 : LES REPAS**

Les repas sont pris sur place dans une structure adaptée (cantine scolaire) hormis les journées de sorties où un pique-nique sera fourni.

Les repas sont fournis par le SIVOM.

Si votre enfant a un régime spécial, il faudra le signaler à l'inscription.

Pour les cas particuliers comme les allergies graves, il est nécessaire de prendre contact au plus vite avec la direction afin de voir ce qui peut être mis en œuvre pour accueillir l'enfant dans les meilleures conditions (plan d'accueil individualisé)

## **Art 15 : LA VIE COLLECTIVE**

Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par l'équipe d'animation. Ils sont interdits de tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres enfants et aux personnes chargées de l'encadrement. De même, les enfants doivent respecter les matériaux et matériels, le bâtiment, et tout autre élément mis à disposition pour leurs vacances.

Les parents sont financièrement responsables de toute détérioration matérielle volontaire et devront rembourser les objets abîmés.

Si le comportement d'un enfant perturbe gravement et de façon durable le fonctionnement de la vie collective du centre, les parents seront avertis.

Si ce comportement persiste un rendez-vous formel sera proposé, une exclusion temporaire ou définitive pourra être envisagée.

## **Art 16 : INFORMATION**

Renseignements auprès de la Directrice du CALM au 02 32 80 25 95 ou au [calm@montmain.fr](mailto:calm@montmain.fr) ou à la Mairie de Montmain au 02 35 79 09 29.

---

### **Mentions légales**

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

**A REMPLIR ET LE RENDRE  
AU CALM**



**Mairie de MONTMAIN**  
**Centre d'Animation et de Loisirs Manémontais**

---

#### Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter [la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

# Attestation de lecture et d'approbation du règlement intérieur du CALM

Je soussigné(e) Mr/Mme.....

parent de l'enfant

atteste avoir reçu un exemplaire du document « du règlement intérieur – Centre d'Animation et de Loisirs de Montmain », de l'avoir lu et de l'avoir accepté.

Je m'engage à respecter les règles de fonctionnement ainsi que les modalités de paiement.

Fait à

Le

Signature

**A CONSERVER PAR VOUS**

Centre d'animation et de loisirs  
manémontais

**CALM**

☎ : 02 32 80 25 95 (Centre)

☎ : 02 35 79 09 29 (Mairie)

@ : calm@montmain.fr

**Direction** : Virginie LEMESLE

**Directrices adjointes** : ZIELINSKI Laureen & JANKO Sarah

## Mentions légales

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE  
LOISIRS

**Lieu d'accueil :**

**L'accueil se déroule dans la salle Georges Brassens**

**Horaires :**

Horaires des mercredis et des vacances scolaires :( 7h30 -18h30)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604487-20240722-080512024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



---

**Mentions légales**

Le Maire, Aymeric BAUDEL, de la Mairie de Montmain sis à [251, rue de la Mairie a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation du traitement : Inscription au calm Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'à la Mairie de Montmain et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter la Mairie de Montmain à l'adresse suivante : [montmain@wanadoo.fr](mailto:montmain@wanadoo.fr) Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.